

## Modalités d'utilisation des documents

Les Archives lasalliennes sont un service d'archives privées. Il s'agit des documents produits par les Frères de l'Institut tout au long de leur existence.

### La consultation des archives

La consultation des documents est accessible à tous, gratuitement.

À votre arrivée aux Archives, vous devrez remplir une fiche de renseignements et présenter une pièce d'identité. Le **règlement de la salle de lecture** affiché en salle, vous sera remis, vous devrez en prendre acte avant la consultation des documents.

Les documents conservés par le service ne sont pas tous consultables. Les archives sont soumises à des délais de communicabilité, fixés en fonction de leur provenance ou de leur contenu. Cependant, des dérogations peuvent être accordées, il faut en faire la demande auprès du service.

### La reproduction des documents

Les documents peuvent être reproduits de diverses manières :

- Soit par le lecteur au moyen d'un appareil photo argentique ou numérique, sans flash.
- Soit par le personnel des Archives à la photocopieuse : tirage papier ou scan pour fichiers pdf.

**Conditions de reproduction :** la reproduction des documents est soumise à leur bon état matériel. Ce n'est pas un droit mais une facilité. Les reproductions sont réalisées à titre personnel, aucune diffusion ni exploitation commerciale n'est autorisée sans l'accord préalable des Archives lasalliennes sous peine de poursuite.

### Demandes par correspondance

Les demandes par courrier sont autorisées, une enveloppe timbrée doit être jointe à la lettre pour que nous puissions vous répondre. Ce mode de recherche se limite uniquement pour les petites demandes. Nous pouvons aussi par ce biais vous renseigner sur les archives que nous possédons.

Un **formulaire de contact** est à votre disposition pour que vous puissiez nous communiquer toutes les informations utiles à votre recherche.